

années fait le sujet du tableau 10 du présent chapitre. On y voit que la moyenne de 1930 est de \$1,427,569,716. De plus, une forte proportion des épargnes courantes des Canadiens est absorbée par l'assurance-vie dont les primes payées en 1929 donnent \$210,728,479. Comparativement aux énormes sommes placées en dépôts à terme dans les banques chartrées et à l'assurance en vigueur, les dépôts dans les caisses d'épargne spéciales sont faibles mais n'en ont pas moins leur signification.

Il y a actuellement au Canada trois types distincts de caisses d'épargne, en outre des divisions d'épargne des banques chartrées et des compagnies de prêts et de fiducie. D'abord, il y a la Caisse d'Épargne des Postes dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta, où les déposants deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, et la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au ministère des Finances.

Caisses d'épargne du gouvernement fédéral.—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisses d'épargne du gouvernement fédéral du Canada, celle du ministère des Postes et celle du ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt." Des succursales de la Caisse d'épargne du ministère des Finances ont été ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un Assistant-Receveur Général, et en d'autres endroits dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick sous la direction de gérants nommés par le gouverneur en conseil. En 1929 la Caisse d'Épargne du ministère des Finances a été fusionnée avec celle du ministère des Postes. Des statistiques historiques des deux systèmes paraissent au tableau 27 et des chiffres plus détaillés couvrant les derniers six ans paraissent au tableau 28.

27.—Dépôts dans les caisses d'épargne de l'État, 30 juin 1868-1906, et le 31 mars 1907-1930.

NOTA.—Pour les années intermédiaires, voir l'Annuaire de 1926, p. 847.

Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.	Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.
	\$	\$		\$	\$
1868.....	204,589	1,483,219	1914.....	41,591,286	13,976,162
1870.....	1,588,849	1,822,570	1915.....	39,995,406	14,006,158
1875.....	2,926,090	4,245,091	1916.....	40,008,418	13,519,855
1880.....	3,945,669	7,107,287	1917.....	42,582,479	13,633,610
1885.....	15,090,540	17,888,536	1918.....	41,283,479	12,177,283
1890.....	21,990,653	19,021,812	1919.....	41,654,960	11,402,098
1895.....	26,805,542	17,644,956	1920.....	31,605,594	10,729,218
1900.....	37,507,456	15,642,267	1921.....	29,010,619	10,150,189
1905.....	45,368,321	16,649,136	1922.....	24,837,181	9,829,653
1906.....	45,736,488	16,174,134	1923.....	22,357,268	9,433,839
1907.....	47,453,228	15,088,584	1924.....	25,156,449	9,055,091
1908.....	47,564,284	15,016,871	1925.....	24,662,060	8,949,073
1909.....	45,190,484	14,748,436	1926.....	24,035,669	8,794,870
1910.....	43,586,357	14,677,872	1927.....	23,402,337	8,519,706
1911.....	43,330,579	14,673,752	1928.....	23,463,210	7,640,566
1912.....	43,563,764	14,655,564	1929.....	28,375,770	2
1913.....	42,728,942	14,411,541	1930.....	26,086,036	2

¹ Ne comprend pas les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.

² Compris dans les caisses postales.